

Le concours d'histoire jurassienne

Autor(en): **Ballmer, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **64 (1960)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le concours d'histoire jurassienne

par ROGER BALLMER

En organisant un concours d'histoire jurassienne, notre association visait à inciter la jeunesse studieuse à s'intéresser, davantage qu'elle ne le fait, au passé de notre petite patrie. Disons d'emblée que ce but n'a pas été atteint. Un seul travail est parvenu à la commission que je préside à titre provisoire. Si l'on peut admettre que l'honneur est sauf pour les organisateurs, n'y a-t-il pas lieu de se demander pourquoi notre concours n'a pas suscité plus d'intérêt ? En toute objectivité, nous croyons pouvoir discerner deux raisons. D'une part, la jeunesse actuelle a le regard tourné davantage vers le présent, vers l'immédiat, que vers le passé. D'autre part, le règlement du concours laissait, vraisemblablement, trop de latitude dans le choix du sujet. Quand bien même, elle n'aime pas qu'on le lui dise, la jeunesse a besoin d'être conseillée. Elle proclame bien haut son droit à la liberté, mais, dans son propre intérêt, il est nécessaire que cette liberté soit dirigée.

Le travail qui a été soumis à l'appréciation de notre commission est l'œuvre d'une jeune fille d'un peu plus de quinze ans. Il s'agit, présentée sous forme de lettres, d'une monographie de l'ancienne abbaye de Bellelay. Cette présentation, originale, exigerait une maîtrise qui, cela va de soi, fait défaut à notre concurrente : elle a inévitablement amené celle-ci à un mélange de fiction et de vérité historique. Il y aurait beaucoup à dire sur l'insuffisance des références, sur un manque de discernement de l'essentiel et de l'accessoire, sur l'ignorance, apparente ou réelle, du contexte historique. Il faudrait relever maintes inexactitudes et maintes lacunes importantes. Quant à la forme, elle laisse aussi à désirer.

Voilà un résumé de l'appréciation de notre commission. Avons-nous été trop sévères ? Nous ne le pensons pas.

Sans décerner de prix, nous avons cependant tenu à récompenser l'effort et la bonne volonté. Nous avons invité le Comité central à remettre, à titre d'encouragement, la somme de Fr. 100.— à la con-

currente, c'est-à-dire à Mlle Georgette Garesus, de Bienne. Nous la félicitons d'avoir osé affronter le verdict d'un jury et souhaitons vivement que, s'entourant de conseils, elle persévère dans la voie où elle s'est engagée. Nous formons surtout le vœu qu'à l'avenir un plus grand nombre d'élèves de nos collèges participent à un concours de ce genre, car la connaissance du passé ne contribue pas seulement à la formation du jugement, mais elle favorise aussi une meilleure compréhension du présent.